

---

Adresse des citoyens composant la société populaire de la commune d'Unité-sur-Reyssouze [ci-devant Saint-Julien-sur-Reyssouze], département de l'Ain, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens composant la société populaire de la commune d'Unité-sur-Reyssouze [ci-devant Saint-Julien-sur-Reyssouze], département de l'Ain, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 22-23;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_17986\\_t1\\_0022\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17986_t1_0022_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

des instructions utiles et répondre le bien inestimable de la justice et de l'humanité, mais nous n'en avons joui que deux jours dans ce district, et nous regrettons que sa mission bornée à trois mois, nous prive de la douce espérance de le revoir.

Nous réunissons nos vœux, citoyens représentants aux vœux des autorités constituées de cette commune et de sa société populaire et pour mieux dire, aux vœux des deux départements pour vous demander de vouloir prolonger sa mission, de trois mois de plus.

Cette prolongation ne pourrait servir qu'à la propagation des vrais principes qui sont ceux de la Convention nationale, et à resserrer les noeuds qui doivent unir les sections du peuple de ces deux départements à la Convention nationale.

Telle est la demande, citoyens représentants, que le tribunal de district prend la liberté de vous faire, parce qu'il en regarde le succès comme utile à l'intérêt public.

CHIC, *président*,  
DAUTHIÈME, LACLAVERIE, BARRERE, *juges*,  
LABORDE, FERREL, *suppléants*,  
LANARD, *commissaire national*,  
FERRET, *greffier en chef*.

## 9

Les citoyens, membres de la société populaire de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, voient les ennemis du dehors et ceux de l'intérieur confondus par les principes que renferme l'Adresse aux Français; ils invitent la Convention à achever le bonheur du peuple, demandent une justice prompte et éclatante des auteurs de toutes les horreurs commises dans la Vendée et sollicitent l'organisation de l'instruction publique.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de cette adresse au comité d'Instruction publique (38).

## 10

Les administrateurs du département du Mont-Terrible manifestent leur adhésion aux principes proclamés dans l'Adresse de la Convention au peuple français; ils invitent les représentants à ne souffrir à côté d'eux aucune autorité rivale, tandis que c'est à eux seuls que le souverain a délégué sa puissance; à continuer de frapper les ennemis de la chose publique et de travailler au bonheur de tous; ils les conjurent de rester à leur poste jusqu'à ce que la République ne compte plus d'ennemis,

(38) P.-V., XLIX, 75.

à maintenir le gouvernement révolutionnaire, l'effroi des dilapidateurs et des hommes de sang; ils protestent de leur soumission à tous les décrets qui émaneront de la représentation nationale et jurent de n'avoir jamais d'autre point de ralliement qu'elle: ils finissent par demander un code de lois républicaines.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de cette adresse au comité de Sûreté générale (39).

Les administrateurs du département du Mont-Terrible applaudissent à l'Adresse de la Convention au peuple français, l'invitent à continuer ses glorieux travaux, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, à donner un code de lois républicaines et à ne pas souffrir à côté d'elle une puissance rivale de la représentation nationale, qui ose, disent-ils, publier ce qu'elle a censuré et qui, ayant toujours les mots d'union et de respect à la Convention nationale, agit en sens contraire, et professe des principes opposés à ceux qu'elle a manifestés et qu'elle pratique (40).

## 11

Les citoyens composant la société populaire de la commune d'Unité-sur-Reyssouze [ci-devant Saint-Julien-sur-Reyssouze], département de l'Ain, écrivent que le représentant du peuple Boisset a délivré leur pays de la tyrannie des hommes de sang et des intrigues de quelques faux patriotes; ces heureux changements sont une suite des immortelles journées des 9 et 10 thermidor; ils expriment leur reconnaissance à la Convention pour l'énergie qu'elle a développée dans cette circonstance et les principes qu'elle a adoptés depuis lors.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[La société populaire et fraternelle d'Unité-sur-Reyssouze à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III] (42)

Citoyens Représentants,

Libres du joug des intrigants, dominateurs et sanguinaires qui sous les formes spécieuses du patriotisme nous opprimoit que le sage représentant Gouly, vouloit mais ne pût comprimer, le vertueux Boisset, les démasque et met au grand jour; la terreur et l'oppression disparaissent; la tranquillité compagne de la liberté font renaître le bonheur et vivifie le

(39) P.-V., XLIX, 75-76.

(40) Bull., 19 brum.

(41) P.-V., XLIX, 76.

(42) C 325, pl. 1413, p. 2.

courage, la vertu et la justice remplacent le crime, l'astuce et ses formes illégales.

Gloire vous soit rendue Lesgislateurs! C'est à l'énergie que vous avez montrée le 9 et 10 thermidor, c'est aux principes que vous développés, que nous devons cet heureux changement. Nous vous aiderons de tout notre pouvoir à ballayer, annéantir du sol de la République, les traîtres, les intrigants, les dominateurs et toutes puissances qui oseroient heurter et rivaliser les pouvoirs, que le peuple n'a confié qu'à vous.

Soyez toujours le centre inébranlable du faisceau de l'union républicaine, nos corps en seront les remparts et tous nos moyens la défense.

Vive la République, Vive la Convention!

Les membres composant la société, votée en la séance du 20 vendémiaire l'an 3<sup>ème</sup> de la République françoise, une et indivisible.

DUPUPET, *président*,  
FEUILLIET, *secrétaire adjoint*  
et 15 autres signatures.

## 12

Les membres composant la société populaire de Ducey, chef-lieu de canton, district d'Avranches, département de la Manche, expriment leur joie à la Convention nationale de ce qu'elle a, par sa fermeté, fait succéder la justice à la terreur; ils l'invitent à rester à son poste, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, à frapper les buveurs de sang du glaive de la loi; ils assurent la Convention de leur reconnaissance pour tout le bien qu'elle a fait, lui protestent que les principes contenus dans l'Adresse aux Français sont gravés dans leurs coeurs, et qu'ils ne reconnoîtront jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[La société populaire de Ducey à la Convention nationale, s. d.] (44)

Citoyens représentants

Le regne de la terreur est heureusement passé. Celui de la justice lui succède et les vrais républicains doivent se prononcer hautement pour le soutenir. Ils le doivent encore pour rendre hommage au courage et à la fermeté que vous avez déployés pour opérer ce changement si désiré. Restez à votre poste, dignes représentants, restez-y jusqu'au moment où la révolution sera consommée. Maintenez le gouvernement révolutionnaire, tant qu'il sera nécessaire, finissez le bel ouvrage que vous avez commencé; c'est à vous seuls qu'il appartient de le faire,

(43) P.-V., XLIX, 76.

(44) C 325, pl. 1413, p. 3.

que les buveurs de sang soient frappés du glaive de la loi, que la justice et l'humanité soient constamment à l'ordre du jour; c'est le voeu sincère des républicains qui vous parlent. Tout leur présage que nous touchons de près à la paix, à la tranquillité, au vrai bonheur. Les satellites des despotes sont vaincus, les ennemis de l'intérieur expirent, la tyrannie est enfin détruite, le fanatisme n'est plus. C'est à vous, Législateurs, c'est à vos sages mesures, à vos sublimes loix que tant de bienfaits sont dûs. Agréez le témoignage de notre reconnaissance; agréez nos félicitations sur votre adresse aux français; les principes qu'elle renferme sont gravés dans nos coeurs. Nous ne reconnoissons jamais d'autre point de ralliement que la Convention et nous ne cesserons de répéter, Vive la République, Vive la République.

Suivent 21 signatures.

## 13

L'agent national provisoire du district de Strasbourg [Bas-Rhin] instruit le président que la commune de Dorlisheim, située dans ce district, vient de monter et équiper à ses frais un cavalier républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (45).

[L'agent national provisoire du district de Strasbourg au président de la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (46)

Liberté, Égalité, Fraternité.

La commune de Dorlisheim située dans ce district vient de monter et équiper à ses frais un cavalier Républicain qu'elle destine à entrer dans le dixième regiment de chasseurs.

J'ai crû de mon devoir te faire part de cette offrande civique d'une commune qui a déjà donnée plusieurs fois des preuves du patriotisme le plus pur et le plus énergique et je te prie d'en donner connoissance à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

MAINON.

## 14

L'agent national du district d'Angely-Boutonne [Charente-Inférieure] écrit que dans son arrondissement la vente des biens des émigrés se poursuit avec chaleur; divers domaines évalués cent onze mille cent cinquante livres, ont été vendus

(45) P.-V., XLIX, 76-77.

(46) C 324, pl. 1395, p. 12.